

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 décembre 2017

## RÉGIME D'ASILE EUROPÉEN - (N° 427)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 49

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« non négligeable ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'un amendement de repli. La notion de « risque de fuite » doit être strictement entendue pour empêcher que des immigrants clandestins circulent librement sur le territoire national.